



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

UNESCO

Question écrite n° 125441

Texte de la question

M. Jean-Patrick Gille attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les mesures de sauvegarde du repas gastronomique des Français inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. L'institut européen d'histoire et des cultures de l'alimentation (Iehca) étroitement associé à l'université François-Rabelais de Tours, est en effet à l'origine des initiatives qui ont permis, pour la première fois, la reconnaissance d'expressions et de pratiques culinaires spécifiques, en application de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée en 2003. L'université de Tours, sur cette lancée, a créé en juin 2011 avec l'Unesco une chaire consacrée à la "sauvegarde et valorisation des patrimoines culturels alimentaires". Il est prévu par ailleurs dans le cadre du plan de gestion, que l'État encouragera la création, en accord avec le centre national de la recherche scientifique, d'une unité mixte de recherche « Patrimoines et cultures alimentaires et gastronomiques » dont l'objectif sera notamment l'étude du repas gastronomique et de son contexte. Cette unité aurait pour siège l'université de Tours qui a développé depuis plusieurs années de nombreux travaux dans ce domaine. Afin de constituer un réseau national, cette unité serait dotée « d'antennes » dans les universités Lyon 2, Paris 1 et Paris 4, Dijon, ou Toulouse, par exemple. De plus, l'équipe d'enseignants chercheurs de Tours sera renforcée en faisant appel à des spécialistes des différentes disciplines des sciences humaines et sociales. Enfin, une chaire et un réseau UNESCO associant des universités du monde seront proposés sur les patrimoines et pratiques alimentaires pour favoriser la coopération internationale. Ces initiatives relèvent du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche mais tardent à être concrétisés. Or, sans action dans les prochains mois, l'Unesco pourrait remettre en cause l'inscription du repas gastronomique des Français à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel. Aussi, il lui demande quelles sont les actions prochainement envisagées afin de partager cette reconnaissance internationale de notre gastronomie.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a favorisé dès 2001 la création à Tours de l'institut européen de l'histoire et des cultures de l'alimentation, soutenu par une fondation abritée par l'Institut de France. Dans la continuité de son action, il a récemment donné un avis favorable à la création à l'université de Tours d'une équipe de recherche sur l'alimentation, équipe dotée du statut d'équipe d'accueil. Celle-ci comporte deux tiers de chercheurs relevant de cette université et un tiers de chercheurs exerçant dans d'autres établissements. Cette équipe porte un axe majeur de la recherche de l'université de Tours en sciences humaines et sociales. La reconnaissance par le ministère de l'équipe d'accueil est de nature à favoriser l'engagement de l'UNESCO dans la promotion du patrimoine immatériel que représente la gastronomie française.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Patrick Gille](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125441

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13480

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1363